

JOURNAL

du *Syndicat*
DE L'Architecture

Prix 5€ N°24 septembre 2018
Rédacteur en chef Lionel Dunet

LIONEL DUNET

ÉDITORIAL

A travers la loi ELAN le gouvernement et la majorité ont fait la faute de ne pas comprendre que des objectifs ambitieux pour le logement doivent être construits avec et non pas contre les architectes, avec et non pas contre l'architecture.

Cette attaque de l'architecture a montré la fragilité des règles qui nous concernent.

La profession, qui s'est mobilisée contre cette loi, doit s'interroger sur la modernisation nécessaire de la commande publique ou privée.

Nos règles ont plus de trente ans, le monde a changé, nous avons changé.

Nous avons là le sujet de réflexion du syndicat de l'architecture pour la rentrée.

Questionnons les règles actuelles !

Sont-elles encore efficaces pour garantir la qualité architecturale pour permettre l'accès à la commande du plus grand nombre ?

Imaginons-en de nouvelles...

Lors de la troisième édition de nos Grands Entretiens sur l'Architecture, à Rennes, les résultats du concours ouvert d'idées « le logement en Questions », seront l'occasion de débattre sur ces sujets de la commande d'architecture.

Nous vous invitons à rejoindre ces interrogations et ces débats le 20 octobre à Rennes, ou avant sur notre site, pour que nous aboutissions à des propositions concrètes qui seront soumises aux autorités.

4×2

S O M M A I R E

P. 2

Quel avenir pour l'architecte dans la fonction publique parisienne ?

P. 3

Jury du concours d'idées ouvert « le logement en questions »

P. 4

**Les Grands Entretiens sur l'Architecture #3
Le logement en questions**

P. 4

Le Conseil d'Administration

P. 5

Hommage à Roland Schweitzer

P. 7

La fusion des branches – les grandes manœuvres

P. 8

Le Syndicat de l'Architecture dans le Sud

Édition : Syndicat de l'Architecture

24 rue des Prairies 75020 Paris

+33 1 43 61 02 91

administration@syndicatdelarchitecture.com

www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Lionel Dunet

Chargée de publication :

Françoise Groshens

Réalisation graphique :

Nicole Valentin nicoleva@free.fr

Imprimeur : Sintez 20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

Numéro CPPAP : 0519 G 93681

Jury du concours d'idées ouvert « Le logement en questions »

Le jury s'est réuni toute la journée du 21 Septembre 2018 au siège du Syndicat de l'Architecture.

Après un rappel de l'organisation générale de ce concours qui a permis de recevoir 67 propositions sous présentation anonyme, les membres du jury qui avaient été destinataires de l'ensemble des dossiers ont visionné les projets un par un. Chacun a pu exprimer son opinion, puis il a été demandé si le projet proposé recueillait son soutien.

Après visionnage complet, 31 projets n'ayant recueilli aucune voix ont été écartés.

Il a été décidé de repasser tous les projets n'ayant recueilli qu'une seule voix.

Huit projets ont ainsi été écartés.

Restaient donc 28 projets en compétition.

Le jury a estimé que plutôt que de tenter de classer ces projets par familles, il était préférable d'analyser chacun en fonction de ses qualités propres. Les discussions ont été intéressantes, parfois animées, en particulier lorsque le texte qui expliquait l'intention n'était pas bien en adéquation avec les dessins qui l'accompagnaient. Trois projets qui avaient d'ailleurs recueilli dès le premier tour le plus de suffrages sont sortis du lot. Ce fut un peu plus long pour trouver un accord pour les deux autres primés. Ce qui est intéressant, c'est que les cinq projets retenus répondaient à des thèmes différents reflétant assez bien les questions que l'on peut se poser aujourd'hui à propos du logement. Économie du foncier, revitalisation des centre villes ou centre bourgs, restructuration-réhabilitation de bâtiments existants, nouveaux modes d'habiter, poésie, ont trouvé leurs interprètes. Le jury a considéré que le fait d'avoir permis à chacun de ses membres de pouvoir étudier chaque projet avant la réunion était une excellente chose, car cela permettait dès le début du visionnage d'éclairer les particularités de chaque projet.

Le Jury :

- Xavier CLARKE *Conseiller Architecture et Urbanisme DRAC Nouvelle Aquitaine*
- Danièle DAMON *Architecte, trésorière du Syndicat de l'Architecture*
- Gilles DAVOINE *Journaliste AMC*
- Béatrice DOLLÉ *Architecte Syndicat de l'Architecture*
- Lionel DUNET *Architecte, président du Syndicat de l'Architecture*
- Anne Marie LE GLANIC *Maître d'Ouvrage*
- Claire MAYOT *Journaliste*
- Philippe MOREAU *Architecte Syndicat de l'Architecture.*
- Frédéric PASCAL *Ancien président de la SCIC, fondateur de La Fonda, membre du Conseil Economique et Social*
- Reine SAGNES *Architecte Syndicat de l'Architecture*

Patrick COLOMBIER était rapporteur de la commission technique, assisté d'Anaïs LEROY



Tous droits réservés

**Les résultats de ce concours seront révélés lors
des Grands Entretiens sur l'Architecture
qui auront lieu à Rennes le 20 Octobre 2018.**

Les Grands Entretiens sur l'Architecture #3 Le logement en questions

Réflexion transversale et collective sur le logement

En premier lieu, nous nous interrogerons sur les conditions d'émergence de la création architecturale. Ces conditions sont en danger face à une loi qui remet en question les choix fondamentaux pour l'évolution de l'architecture, l'évolution du logement et de l'urbanisme.

Les grandes orientations, les sujets d'actualité et les thématiques concernant le logement sont au centre de cette troisième édition du cycle **Les grands entretiens sur l'architecture**. Ce thème est crucial pour des raisons politiques, sociétales et économiques. Il fait suite à nos premières réflexions, Transmettre à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et Quel devenir pour l'architecture ? à Bègles-Bordeaux. Nous avons évoqué le danger de ce mouvement de déposséder des compétences de l'architecte et de la mutation du rôle de la profession au sein de la société.

Pourquoi les grands entretiens à Rennes ?

Depuis plus de quarante ans la Ville de Rennes développe une politique forte de maîtrise de l'urbanisme et de l'architecture. Le premier outil étant la maîtrise du foncier, la ville de Rennes

a choisi, à travers les nombreuses « ZAC », une politique de qualité architecturale rare en France. Avec ses quarante années de recul, cet exemple rennais montre que seule la volonté forte des élus et le talent des architectes garantissent la qualité du développement urbain.

Nous parlerons des villes petites et moyennes dont le cœur se désertifie au profit des secteurs périphériques sans âme, terreau de la fracture sociale et particulièrement avec les conséquences possibles de la loi ELAN sur les logements sociaux. Il s'agira de développer de nouvelles propositions avec des personnalités de différents domaines, toutes investies dans le devenir de l'Architecture.

Pour accompagner cette réflexion, nous avons lancé un vaste appel aux architectes et à leur imagination, le Concours d'idées **le logement en questions***. Les architectes sont invités à sortir de ce véritable carcan technique et administratif qui leur est imposé. Le taux de participation à ce concours est une belle réponse. La remise des prix aura lieu lors du Colloque le 20 octobre à Rennes.

*www.lelogementenquestions.fr

Programme de la journée

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

■ 9h30 / 16h00
LES CHAMPS LIBRES
10 Cours des Alliés, 35000 RENNES

Le matin : Café des Champs Libres, 10 Cours des Alliés

■ 9h00 Café d'accueil

■ 9h30-10h45 **ENTRETIEN I**
Politique, quelle évolution pour le logement en France ?

■ 11h15-12h30 **ENTRETIEN II**
Quelle place pour l'architecture dans ce nouveau contexte ?

■ 12h30/14h00 : buffet.

L'après-midi : Auditorium-Maison des Associations, 6 cours des Alliés, puis café des Champs Libres

■ 14h00-15h00 **REMISE DES PRIX DU CONCOURS D'IDÉES**
« Le logement en Questions »

■ 15h00-16h00 **ENTRETIEN III**
La création et la commande d'architecture, quelle proposition ? avec la présence des 5 candidats primés au Concours d'idées.

REMISE DES PRIX / PROJECTION DES PROJETS

Le propos de cet appel aux architectes français est le logement dans l'absolu et pour tous les publics

Les architectes candidats ont axé leurs propositions sur des thématiques très actuelles. La diversité et la richesse des projets démontrent la capacité des architectes à répondre aux attentes des citoyens. 67 projets seront projetés sur le site Les champs libres et à l'ENSA de Bretagne.

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2018 a élu un nouveau Bureau :

- 1 **Président** : Lionel DUNET / SAINT-BRIEUC
- 2 **Vice-Présidente** : Laurence CROSLARD / RENNES
- 3 **Secrétaire** : Françoise GROSHENS / PARIS
- 4 **Secrétaire adjointe** : Aline DELABROY / ASNIERE
- 5 **Trésorière** : Danièle DAMON / TOULOUSE
- 6 **Trésorier adjoint** : Pierre PETROPAVLOVSKY / LA ROCHELLE



Quel avenir pour l'architecte dans la fonction publique parisienne ?

La place de l'architecte au sein de la fonction publique est peu connue. Ses missions ont évolué avec l'histoire des villes pour s'adapter aux besoins de chaque époque. Conscients de l'actualité du débat sur la place de l'architecte dans les services des collectivités territoriales et de l'Etat, les architectes-voyers souhaitent par cet article retracer leur histoire et engager ainsi une nouvelle réflexion sur l'évolution de leurs missions.

Dans la fonction publique, le corps des architectes-voyers est unique. Il bénéficie d'un concours de recrutement depuis 1898 et d'une remarquable continuité des missions qui lui sont dévolues. Chargés de veiller au respect de l'alignement, les architectes-voyers gèrent dès l'origine les permissions d'occupation de la voirie et les autorisations de construire. Au XIX^e siècle, leurs missions se diversifient avec les préoccupations hygiénistes et la volonté de transformer la Capitale. Ils acquièrent ainsi une solide compétence en matière d'insalubrité et d'estimation foncière. Cette compétence aura été bien utile pour l'élaboration du règlement de 1902, resté en vigueur jusqu'en 1958.

Au sortir des Trente Glorieuses, la critique du Mouvement moderne et du centralisme administratif conduit à plusieurs réformes dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des marchés publics et à un premier mouvement de décentralisation. Les architectes-voyers investissent de nouveaux champs de l'action municipale, plus directement opérationnels, tels que la réalisation des équipements publics, la transformation de l'espace public ou la conduite d'opérations d'aménagement. Avec la loi d'orientation pour la ville, la programmation du logement

social complète leur mission en faveur de la salubrité urbaine.

L'importance croissante des questions d'environnement et de développement durable et la loi solidarité et renouvellement urbains favorisent au début du XXI^e siècle une croissance de leur effectif dans plusieurs directions municipales. Certains d'entre eux rejoignent les équipes techniques des mairies d'arrondissement au plus près des réalités du terrain, tandis que d'autres participent au renouvellement de la politique de coopération entre collectivités territoriales.

Les évolutions récentes de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique et l'amointrissement du rôle attribué par la Ville à ses experts, conjugués à une politique générale de réduction des dépenses publiques ont eu pour effet de réduire ces dix dernières années le nombre d'architectes-voyers dans les structures parisiennes.

Un projet de délibération devait être soumis au Conseil de Paris les 20, 21 et 22 mars derniers qui prévoyait d'intégrer les architectes-voyers dans un corps unique de cadres techniques supérieurs sans réelle distinction de leurs compétences propres. Hors de toute considération qualitative ou prospective, ce projet s'employait à réduire leurs fonctions et à faire disparaître leur spécificité au sein d'un corps de cadres au profil uniformisé. Le risque, à terme, était le déclassement des qualifications de tous.

Ce projet de réforme mettait fin à la diversité de recrutement des architectes-voyers, tous titulaires d'un des diplômes d'architecte requis pour l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Il prévoyait aussi de diviser par trois leur nombre parmi les cadres supérieurs de la ville et d'abolir

l'équivalence de leurs emplois à ceux des architectes et urbanistes de l'Etat, remettant en question toute mobilité vers et depuis les services de l'Etat.

Face à ses effets préjudiciables pour Paris et opposés à un isolement prévisible de l'administration parisienne au regard de l'essor des métropoles, les architectes-voyers ont lancé une pétition qui a rassemblé plus de 2000 signataires, notamment dans les milieux professionnels et associatifs.

Grâce à cette mobilisation, le projet de réforme a été retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris. Mais ce dernier a adopté les 2, 3 et 4 mai 2018 un autre projet qui crée une spécialité « architecture et urbanisme » dans un corps d'ingénieur de catégorie A, sans lien avec le corps des architectes-voyers. Les fonctions envisagées pour les architectes qui y seront admis ne sont pas clairement identifiées : leur niveau de qualification et de recrutement restent flous et leur seule perspective d'évolution interne à la ville sera d'intégrer un corps d'ingénieurs cadres supérieurs sans spécialité.

Conscients de la nécessité d'un débat sur une évolution des missions dévolues aux architectes fonctionnaires, et partant du constat de près de dix ans écoulés à Paris sans l'organisation d'un concours de recrutement, les architectes-voyers organiseront, dans les tous prochains mois, la tenue d'assises sur la place de l'architecte dans la fonction publique parisienne. Ils estiment que cette question, au-delà de son importance pour la ville de Paris, dépasse le cadre parisien et consolidera la nécessaire réflexion sur la place des architectes dans les grandes collectivités et métropoles françaises.

*Les représentants
des architectes-voyers de Paris*

Hommage à Roland Schweitzer

Quand on m'a annoncé la mort de Roland, franchement je n'y ai pas cru car il n'y a pas si longtemps, lors d'une réunion de travail sur l'international à la Tour Montparnasse, il me disait « que penses-tu de la rénovation que l'on s'apprête à faire de cette tour ? ...quelle idée de vouloir la mettre dans un pot de fleur ! »

Souvent sévère dans ses jugements, il ne manquait pas d'humour !

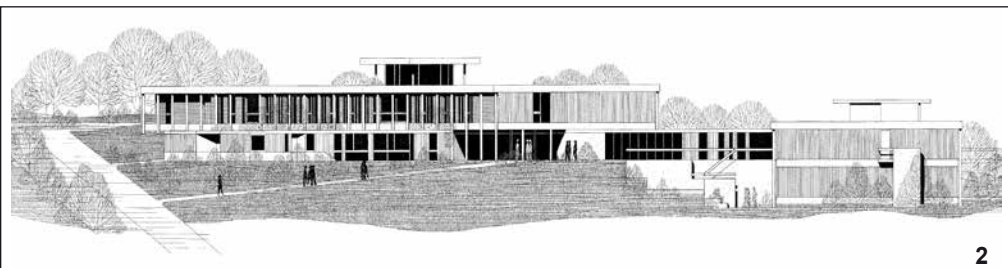
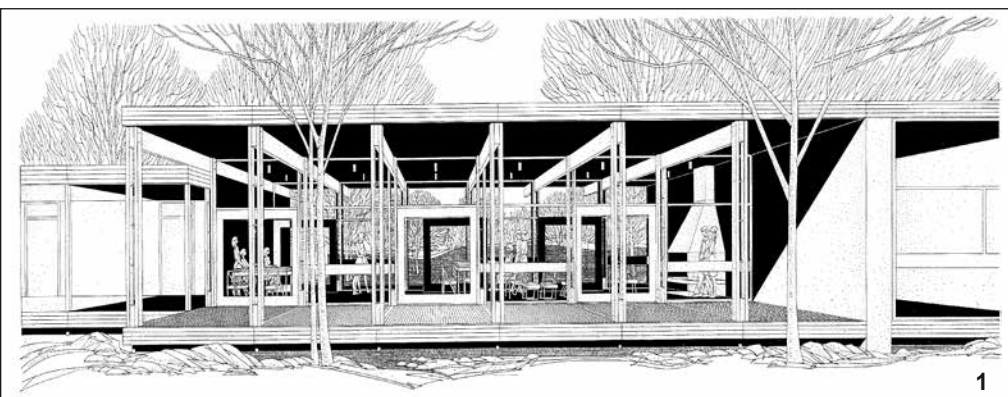
Beaucoup ignorent que Roland aura contribué à jeter les bases d'un enseignement de l'Architecture de qualité dans le monde entier par sa participation active aux travaux de la commission UIA-UNESCO ainsi qu'au Comité Consultatif de la Formation en Architecture à Bruxelles de 1987 à 2000, et président de ce Comité en 1990 et 1991.

Mettant en pratique cette passion pour l'enseignement, il contribuera à créer après 1968 l'UP7 et enseignera également à Lausanne. Dans le cadre international, il fera partie, jusqu'à sa disparition, du groupe de travail de l'UIA sur l'enseignement.

Ses œuvres sont nombreuses, auberges de jeunesse, centres de vacances, logements, écoles dans lesquelles on trouve toujours le soin apporté au confort d'usage en même temps qu'une exigence de perfection dans la construction. Le bois, le béton et le verre étaient ses matériaux de prédilection qu'il manipulait avec justesse et précision.

Son rationalisme et sa rigueur l'ont amené à piloter des opérations d'urbanisme comme la ZAC de Reuilly ou le secteur Tolbiac Nord de la ZAC Paris Rive Gauche. A son épouse et à Marie sa fille, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Patrick Colombier pour le Syndicat de l'Architecture



1 – 1967-73-Centre de vacances-Cieux,
© Roland Schweitzer.

2 – 1985-90-DRAF,
© Roland Schweitzer.

3 – 1983-Auberge jeunesse-
Brest-classe MH 2-2,
© Roland Schweitzer.



Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse

Téléphone Adresse mail

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs et Libéraux 160€

Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation: 50€

Honoraires Retraités actifs : 30€

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€

Signature : À le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours.



VOTRE ÉPARGNE
SALARIALE
EST PORTEUSE
D'AVENIR

1,7 TONNE
DE CO₂ ÉVITÉE PAR MILLIER
D'EUROS ÉPARGNÉ

Qui a dit que l'épargne salariale ne pouvait pas servir de grands projets ?

Parce qu'épargner c'est préparer l'avenir, Humanis propose aux entreprises des solutions d'épargne salariale qui participent à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone, favorisent l'économie locale par des investissements en région et financent des initiatives solidaires en faveur de l'emploi.

humanis.com

LA FUSION DES BRANCHES – les grandes manœuvres

Rappel du Contexte :

Le cadre législatif de la restructuration des branches

Avec la loi du 8 août 2016, le Ministre du Travail engage en priorité la fusion et la suppression des branches selon cinq critères alternatifs :

- 1 ■ comptant moins de 5000 salariés dans un délai de 3 ans, soit d'ici novembre 2019 ;
- 2 ■ n'ayant pas négocié au cours des trois dernières années sur plusieurs thèmes relevant de la négociation obligatoire ;
- 3 ■ dont le champ d'application géographique est uniquement régional ou local ;
- 4 ■ dans lesquelles moins de 5% des entreprises adhèrent à une organisation professionnelle représentative des employeurs ;
- 5 ■ dont la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation ne s'est pas réunie au cours de l'année précédente à compter du 1^{er} janvier 2019

Les étapes de la restructuration des branches

La restructuration des branches s'opère en 3 étapes, qui ne doivent pas se confondre : l'accueil, la fusion ou l'élargissement, la suppression.

La mise en œuvre de la restructuration des branches

Le processus de restructuration des branches passe par un rapprochement entre branches qui sont représentées par les fédérations des différents syndicats.

Ce processus aboutit à faire une « intention » à la Direction Générale du Travail, puis à l'enclenchement du processus administratif de rapprochement par le travail préparatoire de la sous-commission de restructuration des branches qui consiste à :

- 1 ■ **Cibler les branches à restructurer au regard des critères légaux.**

- 2 ■ **Analyser la situation de ces branches.**

- 3 ■ **Rechercher et proposer des actions (fusion, suppression, élargissement...).**

Le processus administratif de la fusion ou de l'élargissement

Le processus administratif s'opère en trois étapes :

- 1 ■ **Un avis de fusion/élargissement est publié au Journal Officiel, qui invite les organisations syndicales et les personnes intéressées pour faire des observations dans les 15 jours.**

- 2 ■ **Un avis des partenaires sociaux est rendu par la sous-commission de restructuration des branches :**

Un AVIS FAVORABLE amène à une publication au Journal Officiel, à un arrêté officiel de fusion ou d'élargissement.

Un AVIS DÉFAVORABLE amène à :

- 1 ■ Une proposition d'une autre branche de rattachement (fusion) ou à un projet alternatif d'élargissement du champ d'application par décision écrite et motivée de deux organisations patronales ou deux organisations salariales au Ministère du travail dans les 15 jours de la 1^{ère} consultation de la commission nationale de la négociation collective.

- 2 ■ Un avis n°2, en sous-commission de restructuration des branches, consultation qui a lieu au minimum un mois après la 1^{ère} consultation.

- 3 ■ **Le Ministère du travail prononce la fusion ou l'élargissement.**

Point sur la réflexion dans la branche architecture :

La branche professionnelle est une notion difficile à définir en droit, son existence se déduit de celle d'une convention collective. La représentativité syndicale a été construite sur ce postulat admis par les partenaires sociaux. On peut admettre que la finalité première d'une branche serait de constituer un cadre adapté et dynamique de l'emploi et de l'organisation du travail dans le secteur concerné.

Les branches professionnelles sont des constructions de la négociation collective. Elles ne sont pas des cadres préétablis, dans lesquels on ferait entrer des acteurs eux-mêmes préexistants. Elles sont des cadres pour l'action et leurs contours résultent de compromis entre les acteurs de la négociation collective.

La Branche des Entreprises d'Architecture a été constituée en 2003 lors de la signature de Convention collective du 27 février 2003, étendue le 6 janvier 2004. Cette convention collective succédait à la CCN des Cabinets d'Architecte dénoncée en 1996.

La convention collective des entreprises d'architecture est élargie au secteur des Maîtres d'œuvre en bâtiment par arrêté ministériel en date du 8 décembre 2004

Les partenaires sociaux de la branche ont centré leur réflexion autour de trois objectifs.

- **Élargir le champ de notre CCN**
- **Définir le périmètre d'un secteur cohérent économiquement et socialement**
- **Proposer à travers un document de synthèse une méthodologie**

En préalable une réflexion a été menée sur la définition de nos spécificités.

À savoir que notre métier est avant tout un métier de conception, l'architecture étant consacrée par la Loi de 1977 comme « une expression de la culture ». Elle est reconnue dans la classification des arts établie par HEGEL comme le premier des arts majeurs (cf. Esthétique ou Philosophie de l'Art, 1835)

L'architecture est l'art majeur de concevoir des espaces et de bâtir des édifices, en respectant des règles de construction empiriques ou scientifiques, ainsi que des concepts esthétiques, classiques ou nouveaux, de forme et d'agencement d'espace, en y incluant les aspects sociaux et environnementaux liés à la fonction de

l'édifice et à son intégration dans son environnement, quelle que soit cette fonction (*habitable, sépulcrale, rituelle, institutionnelle, religieuse, défensive, artisanale, commerciale, scientifique, signalétique, muséale, industrielle, monumentale, décorative, paysagère, voire purement artistique*).

L'Architecture désigne également l'ensemble des connaissances et des techniques de cet art de concevoir et de construire des structures complexes, englobant les édifices terrestres, les espaces et les paysages modifiés par l'homme répondant à des critères architecturaux, les artefacts habitables naviguant sur l'eau et sous l'eau (architecture navale) et dans l'espace (architecture spatiale), que l'humanité a pu imaginer et réaliser au fil des millénaires.

Si la conception d'une œuvre architecturale est la finalité première de notre fonction sociale, la transformation de cette œuvre en ouvrage en est la finalité seconde (maîtrise d'œuvre).

L'exercice de cet art n'est pas une occupation solitaire, mais fait appel à de nombreuses compétences et à divers

métiers (notre récente grille de classification 23 métiers ou fonctions répartis en cinq filières :

- Conception architecturale,
- Conception Générale (*archi intérieure, paysage, urbanisme*),
- Conception Économique et Technique,
- Administration et Gestion,
- Entretien et Maintenance.

Cela a conduit les partenaires sociaux à examiner l'ensemble de ces métiers ou fonctions, dans la mesure où si quelques entreprises d'Architecture importante peuvent les regrouper en leur sein, les cas les plus couramment rencontrés dans la branche sont des entreprises se concentrant sur la conception Architecturale et externalisant tout ou partie des autres métiers ou fonctions.

Notamment en analysant la nomenclature NAF section M (Activités spécialisées, scientifiques et techniques) et singulièrement à la division 71 de cette section (Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques), Groupe 71.1 : (Activités d'architecture et d'ingénierie)

Classe 71.11 : (Activités d'architecture), afin de remplir le second objectif qui est de définir un périmètre cohérent d'une filière métier, tant sur le plan économique que sur le plan social, objectif affiché de la réforme.

En conclusion, si l'on peut faire nôtre les concepts et les objectifs qui ont présidé à cette réforme majeure du paysage social de notre pays, on ne peut qu'être très inquiet de ce que l'on voit se passer aujourd'hui dans le microcosme des organisations représentatives du monde économique et social, chacun tentant de préserver ses intérêts mercantiles et ses positions d'influence, sans se préoccuper le moins du monde des intérêts des salariés ni de ceux des entrepreneurs que pourtant les grandes confédérations qui sont à la manœuvre seraient censé défendre...

L'état sera-t-il suffisamment fort pour s'abstraire de ces logiques d'organisations et faire aboutir ce projet dans l'intérêt général ?... J'ai des doutes.

JF Chenais

Le Syndicat de l'Architecture dans le Sud

En Occitanie, depuis le printemps dernier, le Syndicat de l'Architecture organise des réunions mensuelles, à Montpellier, le deuxième mardi du mois. Ces réunions sont ouvertes à tous, adhérents ou sympathisants.

Nous nous retrouvons entre vingt et trente, des architectes de profils différents : petites et grosses agences, commandes publiques et commandes privées, juniors et seniors.

Chaque réunion a un thème :

- *La nouvelle loi Élan et ses conséquences, en mai.*
- *La production du logement collectif, social et privé, en juin.*

Présenté par l'un d'entre nous.

Ces communications sont suivies d'échanges et de discussions, souvent, forcément, passionnées.

Ces rencontres sont conviviales, nous sommes reçus dans l'atelier de Nathalie Portal et Richard Teissier, qu'ils en soient remerciés, et se terminent souvent tard dans la nuit.

La prochaine réunion aura lieu en octobre ; cette fois-ci, nous irons visiter « l'Arbre Blanc », magnifique tour de logement, projet de Sou Fujimoto, associé à Nicolas Lainé et Manal Rachdi ; nous serons reçus par un des promoteurs, Alain Gillet, qui est aussi architecte (*)

À Paris, dans les régions, il apparaît indispensable qu'il y ait des cercles de réflexion locaux, qui permettent aux architectes d'échanger sur leurs pratiques,

de partager des idées prospectives sur notre métier, de mener des actions pour la promotion de la culture architecturale et la défense de notre profession, pour exercer la représentation syndicale dans différentes instances et animer le paritarisme.

La vocation culturelle du Syndicat de l'Architecture fédère les architectes pleinement investis dans les composantes artistique et sociale de l'architecture.

Notre espoir, c'est que d'autres cercles d'architectes se créent et se développent partout en France pour créer un maillage d'intelligence collective.

Philippe Capelier

philippe.capelier@bluetango.fr

(*) le mardi 16 octobre, à 17h00